

	GESTION DES STAGES ET PROJETS DE FIN D'ETUDES Convention de stage SFE/PFE nationale	GSP-CO-04-00 Date d'approbation : 1810-23 Page :1/3
--	--	--

Entre

L’Institut Supérieur d’Informatique (ISI)

&

Organisme : *Action Engineering Services*

Année universitaire *2015/2016*

Spécialité : *Développement logiciel*

Niveau d’étude : *3ème année cycle*

Diplôme : Ingénieur Master Licence

Le présent document exprime le souhait des soussignés de développer la coopération scientifique et technologique dans le cadre des Projets de fin d'études des étudiants de l'ISI :

A cette fin,

Le Directeur de l’Institut Supérieur d’Informatique,

Mr/Mme *Salah Sallai*

Et

L’organisme représenté par son *Faten Kermicha H. R. Damayel*,
Mr/Mme

Tél : *70.687.917*..... Fax : *70.687.921*.....

Approuvent la présente convention avec les articles suivants :

Article 1 : Objectifs

La présente convention concerne le co-encadrement des projets de fin d'études des étudiants de l'ISI. Ces projets ont pour objet essentiel, d'une part, de permettre à l'étudiant d'intégrer la vie professionnelle, et d'autre part, de mettre en œuvre ses connaissances théoriques acquises durant son cursus universitaire.

Les parties contractantes chercheront des prestations réciproques et équilibrées dans ce cadre et apporteront, dans la mesure de leurs possibilités, leur soutien scientifique et/ou matériel.

Article 2 : Définition et durée du projet

	GESTION DES STAGES ET PROJETS DE FIN D'ETUDES Convention de stage SFE/PFE nationale	GSP-CO-04-00 Date d'approbation : 1810-23 Page :2/3
--	--	--

Chaque projet est défini par les éléments suivants :

*Titre

Intelligent Assistant and Diagnostic Analysis Chatbot for Digital Learning R&D and LLM

*Cahier des charges : à joindre en annexe à la présente convention.

*Période: le stage du projet démarrera le 03/02/2026 et se terminera le 31/07/2026.

N.B. La période minimale du stage est de 3 mois (Pour les Licences) et de 4 mois (Pour les Ingénieurs ou les Masters) et peut s'étendre jusqu'à six (06) mois après un commun accord entre l'étudiant, l'organisme d'accueil et la Direction des Etudes et des Stages de l'ISI.

Article 3 : Encadrement Scientifique

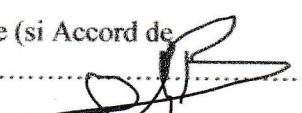
L'ISI affecte un étudiant pour la réalisation du projet en tenant compte des compétences demandées par l'organisme. Pour le présent projet, l'étudiant retenu est :

- 1- Nom : Rania, Prénom : Ahmed Taki Eddine
 2- Nom : , Prénom :

Durant la période du projet, l'étudiant retenu est co-encadré par un enseignant universitaire de l'ISI et un responsable de l'organisme contractant. Ce dernier, en plus de l'encadrement professionnel et technique, fournira le matériel nécessaire au bon déroulement du stage.

Pour l'encadrement scientifique du présent projet,

L'ISI désigne (A confirmer au niveau du département suite au processus d'affectation) :

Mr/Mme Rania Mzid Email... rания.mzid@isi.utm.tn Signature (si Accord de l'encadrant). 

Et

L'organisme d'accueil désigne : Mr/Mme Email.....

Article 4 : Soutenance du projet

La soutenance du projet aura lieu dans les locaux de l'ISI. Le représentant de l'organisme siège au jury de soutenance comme membre invité et dans le cas où il ne pourrait pas assister, il doit munir le stagiaire de son rapport d'évaluation sous forme de lettre confidentielle au président du jury.

<p>INSTITUT SUPÉRIEUR D'INFORMATIQUE ISI</p> <p>الجامعة الإسلامية</p>	<p>GESTION DES STAGES ET PROJETS DE FIN D'ETUDES</p> <p>Convention de stage SFE/PFE nationale</p>	<p>GSP-CO-04-00</p> <p>Date d'approbation : 1810-23</p> <p>Page :3/3</p>
--	---	--

L'organisme peut restreindre la publication de certains résultats obtenus dans le cadre du projet. Toutefois, un membre du jury doit pouvoir accéder à ces résultats dans les locaux de l'organisme pour pouvoir rapporter le travail.

Article 5 : Engagement de l'étudiant

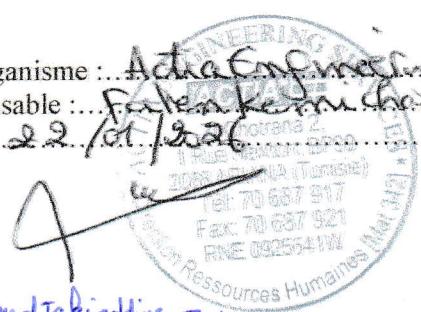
- L'étudiant est astreint au secret professionnel, s'il est amené à utiliser des informations recueillies dans le cadre du projet, il ne pourra le faire qu'après l'accord du représentant de l'organisme cité au préambule.
- Durant le stage, le stagiaire doit se conformer aux usages et règlements de l'organisme.
- En cas de transgression, par l'étudiant, du règlement interne ou en cas de constat d'indiscipline, le responsable de l'organisme se réserve le droit de mettre fin au projet, après avoir prévenu la Direction des Etudes et des Stages de l'ISI et l'encadrant universitaire.

Article 6 : Sécurité Sociale et assurance

- Durant le projet, l'étudiant est pris en charge par la Mutuelle Accidents Scolaires sous le numéro sup00411050311.
- En cas d'accident, l'organisme n'assume aucune responsabilité vis-à-vis du stagiaire.
- En cas de stage à l'étranger, le stagiaire s'occupe de la prise en charge de la sécurité sociale par ses propres moyens ou le cas échéant par l'organisme d'accueil.
-

Pour l'Institut Supérieur d'Informatique :
Ariana, le :

Pour l'organisme : *Actia Engineering Services*
Le responsable : *Fayez Kerkache*
le : *22/01/2026*



Etudiant Stagiaire (1) : *G.H.B. Ahmed Taikielline*
Etudiant Stagiaire (2) :

Ariana, Le : ... *22.01.2026*